

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 JANVIER 2024

Sont présents:

- Les conseillères mesdames Chantal Godbout, Sophie Bouchard
- Les conseillers M. Réjean Bernard, Réal East

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras-Rossier.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, assiste aussi à l'assemblée Mme Sylvie Perreault comme directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 24-01-01: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 2023 à 19h00;**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h00;**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h15;**
6. **Voirie**
 - Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
 - Résumé DEC Enviro
7. **Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;**
 - Service Incendie Ville La Sarre
 - Facture Ville de La Sarre Feux de Forêts 2023
8. **Correspondance;**
 - 1) Conseil en bref
 - 2) Arpenteur Descarreaux
 - 3) Association pulmonaire du Québec
9. **Présentation des comptes à payer;**
10. **Diverses résolutions:**
 - 1) Rapport annuel d'activités d'incendies 2023
 - 2) Dépôt des Registres de déclaration des dons, marques d'hospitalités ou autres dons reçu
 - 3) OMH Budget 2023
 - 4) OMH Budget 2024
 - 5) Abrogation Résolution 23-12-229
 - 6) Offre de vente 10 roues
11. **Période de questions (de 20h à 20h30);**
12. **Rapport de Projet de Développement (DGA)**
 - 1) Adoption du plan d'action Politique familiale – MADA
 - 2) Création du comité de suivi pour le plan d'action PFM-MADA
 - 3) Vente lot épars Acier JP
 - 4) Matricule 0414 32 3729
 - 5) Matricule 0414 33 6051
 - 6) Vente en paiement de défaut de taxe 2023 pour la MRC
 - 7) Projet- Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
13. **Varia : Sujet Divers**
14. **Clôture de la séance. Il est ___ h__**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

3. **24-01-02 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
4 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 4 décembre 2023 à 19h00.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. **24-01-03 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19H00.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par Mme Sophie Bouchard, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h00;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5. **24-01-04 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19H15.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h15;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h15;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

6. **VOIRIE**

- Résumé contremaitre opérateur en voirie
- Résumé DEC Enviro.
 - o Les travaux de forages ont débuté le lundi 8 janvier 2024. Quelques bris mécanique mineur la première journée.

7. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE, DES CONSEILLERS, DG OU DGA;**

- Service incendie ville de La Sarre
- Facture ville de La Sarre, feux de forêts 2023

8. **CORRESPONDANCES**

- 1) Conseil en bref
- 2) Arpenteur Descarreaux
- 3) Association pulmonaire du Québec

9. **24-01-05 :** **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour décembre 2023, au montant de **27 707,51\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels de décembre 2023 au montant de **7 081,61\$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en décembre 2023 pour un montant de **10 178.60\$** et les DAS provinciales et fédérales; remises de nov. 2023 payées en déc. 2023 pour **6434.19\$**.
- Soit : le grand total des dépenses pour décembre 2023 pour **51 401,91\$**.

10. DIVERSES RÉOLUTIONS

1) 24-01-06 : Rapport annuel d'activités d'incendie 2023

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest (S.C.R.S.) est entré en vigueur le 1er décembre 2010;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du S.C.R.S., les municipalités doivent procéder à l'adoption de leur rapport annuel d'activités incendie 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine adopte le rapport annuel d'activités 2023- incendie tel quel sans aucune modification.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

2) **Dépôt des Registres de déclaration des dons, marques d'hospitalités ou autres dons reçu**

- Le point est reporté, manque le formulaire approprié

3) 24-01-07 : Budget OMH 2023

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget OMH 2023 tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4) 24-01-08 : Budget OMH 2024

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget OMH 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5) 24-01-09 : Abrogation de la résolution # 23-12-229

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité, d'abroger la résolution # 23-12-229.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

6) 24-01-10 : Offre d'achat camion 10 roues

La municipalité ayant reçu une offre d'achat pour le camion 10 roues en dessous du prix demander en octobre 2023 et dans un souci d'équité et de transparence;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de faire une deuxième publication dans le journal local sans suggestion de prix.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7) **24-01-11 : Décision TECQ 2019-2023**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité de projeter 1/3 du montant pour les chemins et 2/3 du montant pour l'abri multifonctionnel.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

11. **Période de questions**

12. **Rapport de projet de développement (DGA)**

1) **24-01-12 : Adoption du plan d'action Politique Familiale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se préoccupe de la condition de ses aînés et des familles et veut créer avec le milieu un cadre de vie favorable à l'épanouissement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil du 8 janvier 2024, le conseil a approuvé la formation et le mandat d'un comité de pilotage visant à encadrer la formulation d'un projet de mise à jour de la politique familiale municipale et municipalité amie des aînés (PFM-MADA) ainsi que de son plan d'action par sa résolution portant le numéro **24-01-12;**

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de mise à jour de la PFM-MADA ainsi que d'un plan d'action par le comité de pilotage;

CONSIDÉRANT que cette mise à jour est basée sur l'analyse des besoins des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme Chantal Godbout, appuyée par M. Réal East, **IL EST RÉSOLU:**

D'ADOPTER le plan d'action tel que présenté par le comité de pilotage;

DE SUPPORTER les organismes impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action;

DE PUBLICISER le plan d'action auprès de la population afin de susciter de l'intérêt pour la mise en œuvre des actions à poser.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

2) **24-01-13 : Création du comité de suivi pour le plan d'action PFM-MADA**

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Reine s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés et des familles;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action doit être suivi par un comité nommé par le conseil municipal pour s'assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent;

CONSIDÉRANT l'importance de préparer en continu le prochain plan d'action;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu par le conseil municipal de La Reine;

QUE la municipalité de La Reine procède à la création d'un comité de suivi PFM-MADA sous la responsabilité de l'élue responsable de la question aînés et familles de la municipalité.

Le comité aura pour mandat de:

- Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre afin d'assurer la continuité et la pérennité du plan d'action;
- Permettre la circulation de l'information périodiquement sur l'état d'avancement des mesures;
- Évaluer la réussite des initiatives en cours en fonction des indicateurs de réussite identifiés;
- Réviser et ajuster les actions si nécessaire;
- Formuler des recommandations sur la poursuite d'actions ou la suggestion de nouvelles en vue du prochain plan d'action en étant à l'écoute des besoins et attentes de la population;
- Permettre le partenariat et la représentativité de toute notre communauté par l'implication d'organismes communautaires, associations ou club, le milieu de la santé, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.;
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche MADA.
- Assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance de par son expertise
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus décisionnel, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

QUE ce comité soit constitué de :

- Mme Sylvie Perreault, chargée de projet
- Mme Sophie Bouchard (élue responsable de la question familles)
- Mme Chantal Godbout (élue responsable de la question aînés)
- M. Marco Lévesque (représentant des familles et de la Fabrique de La Reine)
- Mme Guylaine Phaneuf (représentante des aînés et du Cercle des fermières)
- Mme Pierrette East (représentante des aînés et Club Optimiste)
- Mme Marie-Hélène Riopel (représentante des familles)
- Mme Maude Bergeron, agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest

3) **24 01-14 : Vente de lot épars Immobilière JP Inc.**

CONSIDÉRANT que Immobilière JP Inc. a fait la demande pour l'achat des lots épars non desservis # 4201125, 4201126, 4201127, 4201128, 4201129, 4201130, 4201138, 4201139, 4201140, 4201141, 4201142, 4201143, la partie ruelle qu'il a entre ces terrains, qui porte le numéro 5 259 535 et une partie de la rue, qui porte le numéro matricule 0414-15-6610-0-000-000 à égalités des terrains convoités au montant de 5 000\$

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de procéder à la vente et d'autoriser Mme Fanny Dupras-Rossier, mairesse à signe l'entente.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4) **24-01-15 : Matricule 0414 32 3729**

ATTENDU QUE les propriétaires ont offerts de céder le terrain à la municipalité pour la valeur des taxes non-payées,

ATTENDU QUE les coûts pour la publication et la vente pour taxe par la MRC serait plus élevé que les arriérés de taxe,

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du terrain # 0414 32 3729.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5) **Matricule 0414 33 6051**

Information remise

6) **24-01-16 : Vente en paiement de défaut de taxe 2023 pour la MRC**

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité de faire parvenir l'avis de taxes impayées par huissier au propriétaire de la maison.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7) **24-01-17 : Projet – Programme d'aide financière fonds de la sécurité routière**

ATTENDU QUE ce programme vise à améliorer la sécurité routière et est remboursable à 80% des dépenses,

ATTENDU QUE le montant total estimé des besoins est d'environ 12000\$

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Sylvie Perreault à présenter un projet dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

13. **VARIA : Sujet Divers;**

1) **24-01-18 Soumission FQM**

La complexité du projet d'abri multifonctionnel nécessitant des professionnels, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la FQM pour la rédaction de l'appel d'offre pour les services professionnels et le suivi des soumissions au montant de 8 000\$ remboursable par la TECQ 2019-2023

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

10. **2024-01-19 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyée par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h29.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

Directrice générale Greffière Trésorière
Lise Bégin

Mairesse
Fanny Dupras-Rossier

Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

